

1800 I

M. Brulhart

Folio

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination et à la modification de la dénomination d'artères sur le territoire de la Ville de Genève, section Cité

du 12 décembre 1988

LE CONSEIL D'ÉTAT

CC					
Requ. 2 J					
	discussion	rapport	réponse	p.p.c.	classement
présidence					
direction					
adm. op. fonc.					
architecture					
bâtiments					
chauffage					
voirie					
amén. urbains					

Photocopies 5 directeurs pour diffusion auprès des services concernés. Remis le 19.12.1988

vu les propositions de la Ville de Genève des 29 avril et 24 mai 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTÉ

Il est donné les noms de

1. rue Albert-COHEN (1895-1981 écrivain) à l'artère actuellement dénommée rue DORCIERE, partant de la rue Michel-ROSET et aboutissant à la rue des Alpes
2. rue Isabelle-EBERHARDT (1877-1904 écrivain) à l'artère partant de la rue Louis-FAVRE et aboutissant à l'avenue Eugène-EMPEYTA

l'arrêté du 13 juillet 1897 relatif à la rue DORCIERE est modifié en conséquence.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1er février 1989.

Communiqué à :

- Intérieur 3 ex.
- Finances 1 ex.
- Police 2 ex.
- Travaux 3 ex.
- Chancellerie 1 ex.
- Sautier 3 ex.
- BH 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

[Signature]